

COMITE DIRECTEUR ANEG

24 MARS 2022

COMPTE RENDU DEFINITIF DE REUNION

Cette réunion s'est déroulée entièrement en audioconférence

PRESENCES: (ANNEXE 1)

Ouverture de la séance à 18h00

Rappel de l'Ordre du jour par le président de séance (ANNEXE 2)

En préambule il est demandé à chaque commission de contacter les CMCAS concernées par des activités ANEG pour vérifier les disponibilités d'accueils des stages suite à la mise à dispositions de logement pour les réfugiés Ukrainiens

<u>POINT 1</u>: Rencontres 2022

Après délibérations le CD se prononce pour une tenue de nos rencontres sur les infrastructures d'Orléans.

Les dates retenues sont du mercredi 24 à 14 h au dimanche matin 28 août 2022 Les repas et les petits déjeuners seront pris en commun sur la plateforme Les commissions devront avoir préparé et présenté leurs prévisions financières et d'activités pour le 24 avril 2022

Les référents de commission pour les rencontres sont :

- VM: JL Cerceau et A Avol
- Aéromodélisme : P Menou et F Hours
- VV : G Bulot et JY Duboc
- Para: D Charbouillot et T Verdrenne
- VL: F Bonel



Le CD décide pour faciliter la gestion de nos rencontres de mettre en place un système de bracelets pour l'hébergement et pour la restauration

Il n'y aura pas de repas à la demande, et l'inscription sera faite soit pour l'ensemble de la manifestation avec repas et hébergement soit juste pour les repas

Il faudra privilégier si possible l'hébergement type camping

<u>POINT 2</u> et 4 : Présentation des stages sur le site ANEG

- -Dans un souci de clarté, un pavé demande de renseignements sera ajouté sur le calendrier des stages pour permettre aux visiteurs inexpérimentés d'obtenir des informations plus facilement
- Le Président a envoyé le catalogue des stages ANEG à l'ensemble des CMCAS dont il a pu obtenir les adresses

Il est demandé que ce catalogue soit mis en première page du site de l'Aneg

- Le catalogue sera mis dans les documents du site
- Un retour positif et encourageant de guelques CMCAS a été observé

POINT 3 Point sur le matériel du parachutisme ascensionnel et de son devenir

- Le Secrétaire Général demande des explications sur le pourquoi d'un courrier dont il n'était pas en copie, envoyé en AR à P Bellivier et à la FFP par la commission parachutisme en accord avec le président
- Compte tenu du manque de confiance envers P Bellivier, le président a décidé de procéder de la sorte pour s'assurer de l'immobilisation du matériel ascensionnel
- Pour le secrétaire, dans la mesure où P Bellivier ne peut à lui seul utiliser ce matériel, ce manque de confiance du Président se reporte sur l'ensemble des membres de l'activité et maintient sa remarque sur le fait que d'impliquer la FFP n'était absolument pas justifié
 - Le président reprend ce qui a été annoncé par le secrétaire, rappelant qu'il n'y a pas de problème de confiance envers les membres participant à l'activité ascensionnelle.
- En ce qui concerne le matériel, le Secrétaire, en tant que membre de l'activité ascensionnel, précise que chacun a apporté sa part de travail et d'éléments personnels dans la réalisation de ce projet sans pour autant le facturer à l'ANEG. Si l'ANEG



devait s'en dessaisir il pourrait être demandé leur récupération par ces membres, ce qui rendrait difficile toute exploitation ultérieure de ce matériel.

Le président rappelle que ce matériel est stocké en état de marche chez Jean-Marc. Une décision d'utilisation future que ce soit par l'ancienne équipe ou d'autres personnes n'est pas d'actualité.

Il est aussi rappelé que l'activité ascensionnelle n'existe plus à la commission parachutisme du fait de l'arrêt de Jean-Marc François, et il est demandé d'enlever les liens et l'accès à l'information sur cette activité sur le site.

Le secrétaire indique que se sera fait à la suite du CD

- Ce matériel est stocké chez JM François ; une solution devrait être trouvée rapidement dans l'hypothèse évoquée ci-dessus.
- Le secrétaire précise en revanche que ni JM François ni lui-même ne souhaitent voir la fin de cette activité
- Ce sujet reste ouvert et sera de nouveau abordé ultérieurement

<u>POINT</u> 5 - Demande de la commission VL pour une demande d'aide pour stage organisé par la SSA Montluçon.

- Le CD est d'accord dans la mesure où cela reste dans le budget de la commission mais rappelle que ces demandes de stage doivent être anticipées dans l'élaboration des budgets de l'année concernée.

POINT 6 - Point sur l'activité paramoteur, du matériel et de son utilisation

- -Le chariot Condor n'a pas encore été récupéré par la SSA Nantes faute de temps
- Du matériel restes encore sans utilisation.

Un chariot solo et un paramoteur porté.

F Bonnel confirme que le matériel n'est pas utilisé.

Le président demande si cela pourrait intéresser la SSA de Cherbourg.

La SSA Cherbourg/Caen propose de le transférer dans leur section, ces deux SSA feront une demande officielle après consultation de leur CMCAS et de leurs membres.

<u>POINT</u> 7 - Point sur l'obligation de prendre sa licence para en Ile de France pour participer aux activités ANEG

- La liaison avec le président de la commission parachutisme a été perdu, celui-ci étant en déplacement en train lors de la réunion.
- C. NOCCHI rappelle que c'est P Bellivier qui a permis à la section para et aéro de délivrer leurs licences.



 Le secrétaire précise que ces dispositions ne vont absolument pas dans le sens de la CCAS et de l'ANEG: elles nuisent à l'activité en pénalisant les membres de la section para ayant pris leur licence auprès de leur structure support habituelle et non auprès de l'ANEG.

Ce point de vue n'est pas partagé par le président, étant un ressenti. Il n'y a ce jour jamais eu de situation qui se sont présentées de refus de stages.

• Par ailleurs, le secrétaire n'a trouvé aucun historique indiquant que le CD ait validé la décision que seuls les licenciés d'Ile de France (Région d'appartenance du club ANEG domicilié à Montreuil) pouvaient participer aux stage ANEG et que dans les statuts et le RI la seule condition pour participer aux activités de l'ANEG est d'être validé « administratif, trésorier et SSA ». Cette restriction constitue une discrimination et une différence de traitements entre les membres ANEG.
Ce point de vue n'est pas partagé par le président car il est erroné. Il n'y a pas de

discrimination, car les personnes non licenciées peuvent accéder aux activités proposées par la commission parachutisme (rencontres, stages open).

Les stages sont des activités spécifiques du Club de parachutisme Aneg, différents des activités proposées par la commission (ces faits ont été énoncés en séance, le secrétaire soulignant même que du coup cela limite l'activité aux rencontres qui n'ont lieu que tous les deux ans).

Il faudra voir cela avec la Commission Para

 De plus le fait d'obliger les membres à prendre leur licence en Ile de France les privent de toute implication et responsabilité dans la vie des clubs locaux, mais aussi les privent de toute aide mise en place par les paraclubs ou ligues locales.

Pour le Président ce point de vue est faux et erroné, il prendre exemple avec la Commission Aéromodélisme dont certains membres participent à des activités fédérales.

Le président demande à Frederic Hours de confirmer son implication fédérale, dans son rôle de capitaine de l'équipe de France de F3F, ce qu'il confirme.

On voit bien qu'il est possible d'associer appartenance à un club Aneg et responsabilité Fédérale.

• Ce point sera revu en présence du responsable de la section parachutisme.



QUESTIONS DIVERSES

Pas de question

Prochaine réunion du CD en visioconférence le 20/04/2022

,

FIN DE REUNION A 20h30

---000000000---

APPROBATION			
APPROUVE Le	En visioconférence	Par retour mail	

Le secrétaire général LEGUAY Pierre Alain



PRESENCE des MEMBRES du CD à la VISIOCONFERENCE du 24 MARS 2022

PRESENT ABSENT
10



COMITE DIRECTEUR LE 24/03/2022 EN YISIOCONFÉRENCE

DE 18H00 À 20H00

ORDRE DU JOUR

THEME	Demandeur / Intervenant
1 Point sur les Rencontres 2022 -	NOCCHI
2 - Stages. Points la description des stages de la saison 2022 sur le site	LEGUAY
3- Point sur le matériel du parachutisme ascensionnel et de son devenir	COM PARA
4- Point sur le contenu et la présentation et la population concernée des stages sur le site et sur la page respective de chaque commission	LEGUAY
5- Demande de la commission VL pour une demande d'aide pour stage organisé par la SSA Montluçon	BONNEL
6- Point sur l'activité paramoteur, du matériel et de son utilisation	BONNEL
7- Point sur l'obligation des prendre sa licence para au club de Paris IDF pour participer aux activités ANEG	LEGUAY
18-Questions diverses	TOUS